

VEOLIA RECHERCHE ET INNOVATION
Monsieur Karim HELMI
1 Place de Turenne
94410 SAINT MAURICE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IG-002465-01

Version du : 30/01/2020

Page 1/3

Dossier N° : 19T015039

Date de réception : 30/10/2019

Référence bon de commande : 4 106 963 999

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
009	Eau souterraine, de nappe phréatique	PIEZOMETRE LAG17- 1	(1203) (voir note ci-dessous)

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

Préleveur	Gély Christian	Début d'analyse legionella	30/10/2019 16:47
Matrice	ESO : Eau souterraine, de nappe phréatique	Code point de prélèvement	IG0080461885
Date de prélèvement	29/10/2019 08:16	Nom point de prélèvement	EAU PROPRE
Date de réception	30/10/2019 12:06	Commune	AUREILHAN
Début d'analyse	30/10/2019	Localisation du prélèvement	PIEZOMETRE LAG17- 1

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

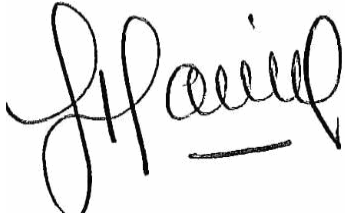
	Résultat	Unité
LSPPZ : Prélèvement d'eau souterraine ou piézométrique + Fiche Prestation réalisée par nos soins Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). Pour un ouvrage (piézomètre), merci de nous préciser les informations ci-dessous : - Diamètre de l'ouvrage - Profondeur de la nappe - FD T 90-523-3		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité
LN1JN : Pack legionella PCR (spp et pneumophila) Analyse soustraite à Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest PCR - NF T 90-471		
Legionella pneumophila	<380	U.G./l
Volume filtré	500.00	ml
Legionella spp	8700	U.G./l
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins #	> 100	ufc/100 ml
Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2		
UMSZ8 : Legionella pneumophila,spp-Num<10 >750000/L Analyse soustraite à Eurofins Laboratoires de Microbiologie Ouest Numération - Filtration sur membrane - NF T90-431		
Legionella spp.	<10	ufc/l
Legionella pneumophila	<10	ufc/l
UMLLE : Bactéries coliformes - Escherichia coli Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane [Filtration, incubation, dénombr. colo confirmées] - NF EN ISO 9308-1		
Bactéries coliformes #	> 100	ufc/100 ml
Escherichia coli #	> 50	ufc/100 ml
UMWGU : Spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane - NF EN 26461-2		
Bactéries coliformes #	> 100	ufc/100 ml
IX178 : Bactériophages ARN F Analyse soustraite à Eurofins Expertises Environnementales Dilution [Incorporation en double couche. Incubation 18 h et dénombrement des plages de lyse] - NF EN ISO 10705-1	Non détecté <1	UFP/ml
IX182 : Cryptosporidium-Giardia Analyse soustraite à Eurofins Expertises Environnementales Numération [Concentration et dénombrement] - NF T 90-455		
Volume filtré	100	l
Cryptosporidium totaux	<1	Oocyste(s)/volume filtré
Giardia totaux	<1	Kyste(s)/volume filtré
Cryptosporidium intègres	<1	Oocyste(s)/volume filtré
Giardia intègres	<1	Kyste(s)/volume filtré

Conclusion / Déclaration de conformité

Legionella non détectées.



Najatte HAROUYA
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.